

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DU NORD  
 ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

**NOMBRE DE MEMBRES**

<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	52	55

**DATE DE LA CONVOCATION**

23/01/2025

**DATE D'AFFICHAGE**

12 FFV 2025

**DEPOT EN PREFECTURE**

12 FEV. 2025

**Objet : convention de partenariat financier 2024 et 2025 avec la plateforme Initiative Sambre Avesnois**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 DU PAYS DE MORMAL**

**SEANCE DU 5 FEVRIER 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 5 février, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du Pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, au carré des saveurs à Maroilles, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Mazingue.

**Etaient présent(e)s** : M.Philippe EUSTACHE, Mme Francine CAUCHETEUX, M.René QUINZIN, Mme Chantal SCHWARTZ, Mme Danièle DRUESNES, M.Philippe SARRAUTE, M.André DUCARNE, M.Bertrand FLAMENT, M.Jean-Marie COUSIN, Mme Laëtitia LEMOINE, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M.Gautier MEAUSOONE, M.Benoit GUIOST, Mme Carine FREHAUT, Mme Sabine KOLASA, M. Alain GERARD, M.Nicolas RUTER, M.Yves LIENARD, M.Anthony VIENNE, M.Yohann LECERF, Mme Catherine HENNEBERT, M.François ERLEM, Mme Françoise DUPUIITS, M.Francis DUPIRE, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M.Frédéric DEVILLERS, M.Amar GOUGA Mme Martine LECLERCQ, M.Freddy DOLPHIN, Mme Marie-Camel POTIEZ, M.Jean-Noël BRICHANT, M.Dominique QUINZIN, M.Frédéric ROMAIN, Mme Valérie COCHEZ, M.Jean-Pierre MAZINGUE, Mme Roxane GHYS, M.François LERNOULD, M.David BEAUMONT, M.Jean-Baptiste GUIOT, Mme Anita LEFEVRE, M.Claude BLOMME, M.Patrick PIANA, M.Thierry SOSZYNSKI Mme Chantal JACMAIN, Mme Zahra GHEZZOU, M.André FREHAUT, M.Olivier YZANIC, M.Bernard BEAUFORT, M.Romain MAGY

**Etaient excusé(es)** : M.Henry-Louis BOURGOIS, M.Guillaume LESOURD, M.Dominique FONTAINE, Mme Delphine PERTUZON, Mme Nathalie VINCENT, M.Denis LEFEBVRE, M.Alexandra LERCH, M.Frédéric CARRE, M.Luc BERTAUX, M.Jean-Philippe MICHEL, M.François RONCHIN ; M.Jean-Louis BAUDEZ, M.Jean-Pierre NOEL, M.Eric HIROUX

**Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s** : M.Christophe LEGROUX, M.Georges BROXER, M.Jean-Claude BONNIN, M.Vincent DUSSART, Mme Catherine MOREL

**Etaient excusé(e)s avant donné procuration** : Mme Marie DUBOIS, M.Stéphane LATOUCHE, M.Alain MICHAUX,

## Délibération n°07-2025

### **Objet : convention de partenariat financier 2024 et 2025 avec la plateforme Initiative Sambre Avesnois**

Mes chers collègues,

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

La communauté de communes du Pays de Mormal a fait du soutien aux entreprises un de ses axes forts en faveur du développement économique.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet aux intercommunalités de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies de développement, des interventions dédiées aux acteurs économiques et aux entreprises, dans le respect des orientations reprises dans le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Pour rappel, la Région a adopté le :

- 8/12/2022 : son SRDEII pour la période 2022 – 2028
- 22/06/2023 : ses cadres régionaux d'intervention pour les aides économiques aux entreprises
- 12/10/2023 : sa charte d'engagement autorisant en autres les intercommunalités à soutenir les acteurs spécialisés dans l'accompagnement à la création d'entreprises (classique et/ou innovante) au regard de l'article 1511-7 du CGCT

Pour rappel, en date du 10/04/2024, la communauté de communes a adopté la convention relative aux modalités de partenariat des aides économiques et la charte d'engagement avec la Région Hauts de France dans le cadre du SRDEII. En date du 10/07/2024, la Région Hauts de France a approuvé par délibération la participation de la communauté de communes au financement des aides et régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts de France.

Dans ce cadre, la communauté de communes du Pays de Mormal, propose de renouveler le partenariat financier avec l'association Initiative Sambre Avesnois qui a pour objet de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement d'une PME ou TPE.

Cette association apporte son soutien, dès la création, par l'octroi d'un prêt personnel sans garantie personnelle ni intérêt et par un accompagnement des porteurs de projets, un suivi technique et ou parrainage. Elle contribue aussi à la mobilisation d'autres dispositifs de soutien aux PME ou TPE.

Pour information, l'un des principaux objectifs du prêt d'honneur est de conforter les fonds propres des entrepreneurs afin de lever les financements bancaires indispensables au projet. Il existe différents prêts d'honneur qui peuvent être sollicités selon la situation du porteur de projet : le prêt d'honneur Initiative classique, le prêt d'honneur Solidaire (réservé aux demandeurs d'emplois), le prêt d'honneur création reprise (en complément d'un prêt d'honneur classique).

Le montant annuel de la subvention est de 15 510 €. Ce montant a été inscrit au budget 2024 et 2025. Pour 2024, il s'agit de régulariser la signature de la convention qui était en attente des validations administratives suite à l'adoption des nouveaux cadres d'interventions.

Pour information, l'action de l'association se déroule sur l'ensemble de l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe, au **31/08/2024**, la répartition des projets engagés est :

- AMVS : 58%
- CCPM : 23%

- CCSA : 11%
- 3CA : 7%

Au **31/08/2024**, en tenant compte du contexte économique fragilisé, l'association a accordé sur le territoire du Pays de Mormal 10 aides financières pour un montant global de 104 500 €.

Les projets des conventions 2024 et 2025, joints en annexes, précisent le montant de la subvention et les engagements des parties.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée :

- De valider le versement d'une subvention de 15 510 € par an pour les années 2024 et 2025 à initiative sambre avesnois
- D'autoriser le président à signer les conventions de partenariat financier 2024-2025 avec initiative sambre avesnois
- D'autoriser le président à signer tout document y afférent

**AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire par,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
55		

**Décide :**

- De valider le versement d'une subvention de 15 510 € par an pour les années 2024 et 2025 à initiative sambre avesnois
- D'autoriser le président à signer les conventions de partenariat financier 2024-2025 avec initiative sambre avesnois
- D'autoriser le président à signer tout document y afférent

Fait et délibéré le 5 février 2025

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le : **12 FEV. 2025**
- De la publication le : **12 FEV. 2025**

Le président  
Jean-Pierre MAZINGUE

le secrétaire  
François ERLEM



Envoyé en préfecture le 12/02/2025

Reçu en préfecture le 12/02/2025

Publié le



ID : 059-200043321-20250212-07\_2025DEL-DE